

## Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

### SEANCE DU 16 décembre 2020

Date de convocation : 11 décembre 2020

**Etaient présents** : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BOSSIS Sophie, BETARD Philippe, DURIEUX Bernadette, GRIFFON Christophe, PALISSIER Boris, TARDY Jean-Louis.

**Etait absente excusée**: BERTINEAU Marion pouvoir à Bruno ROBERT

A été élue secrétaire de séance : GOYON Fabienne

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2020.
- Convention avec la communauté de communes de la Haute-Saintonge pour l'embauche d'une salariée dans le cadre du parcours emploi compétences.
- Convention de remboursement d'une opération de dératisation.
- Programme 2021 espaces verts
- Programme 2021 voirie.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2020 à l'unanimité.

<b>OBJET : Convention avec la communauté de communes de la Haute-Saintonge pour l'embauche d'une salariée dans le cadre du parcours emploi compétences</b>
--

Le Maire explique qu'il a rencontré Madame GAGNIER chargée de mission économie et emploi à la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS).

Elle lui a fait part de la possibilité pour les communes de bénéficier de la mise à disposition de salariés du dispositif parcours emploi compétences.

Le signataire du contrat est la CDCHS qui mettra à disposition de la commune la salariée pour une durée de 7 heures hebdomadaire.

La commune n'a aucun salaire ni charge à verser en revanche, un tuteur devra être désigné afin d'accompagner la salariée en vue d'une montée en compétences professionnelles.

Le Maire explique que dans ces temps difficiles, il est du rôle d'une commune de faciliter l'insertion professionnelle et le développement des compétences.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'une salariée avec la CDCHS pour 7 heures hebdomadaire et pour un an renouvelable dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, 10 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) pour la mise à disposition d'une salariée dans le cadre du contrat parcours emploi compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

<b>OBJET : Convention de remboursement d'une opération de dératisation</b>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 24 novembre 2020, il a reçu sur sa boîte mails une vidéo montrant la présence de plusieurs dizaines de rats.

Le 26 novembre 2020, il s'est rendu sur place pour constater l'ampleur des dégâts qui touchaient notamment l'habitation principale de l'habitant.

Depuis plusieurs semaines et malgré de multiples achats de produits engagés par l'habitant la prolifération se poursuivait.

Devant cette situation préoccupante, et avec l'accord du propriétaire et un membre de sa famille, le Maire a contacté deux entreprises spécialisées.

Le 30 novembre 2020, la société SUBLIMM est venue constater la situation et a préconisé dans son compte rendu de visite un traitement dit de choc plus 2 rappels. Le Maire a validé le devis qui s'élève à 684 euros et la société Sublimm a commencé sa première intervention le 4 décembre 2020.

Aujourd'hui, et après un premier rappel effectué le 14 décembre 2020, les nuisibles ne sont plus visibles. La décision du deuxième rappel sera prise courant du mois de janvier 2021.

**Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir traiter ce dossier dans le cadre de son action en matière sociale.** Après avoir apporté à l'ensemble des membres du conseil Municipal, les éléments sur la situation financière très modeste de l'habitant, le Maire propose une prise en charge de la dépense par la commune à hauteur d'un tiers de la somme.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de considérer que cette situation entre bien dans le périmètre de l'action sociale de la municipalité,
- de prendre en charge, sur le budget de la commune, un tiers de la dépense. Soit 228 € si un troisième passage est obligatoire ou 152 € si le deuxième passage s'avère suffisant.
- D'autoriser le Maire à signer une convention avec l'habitant pour définir les modalités de remboursement des 2/3 de la somme engagée par la commune pour cette opération.

<b>OBJET : Programme 2021 espaces verts</b>
---

Le Maire donne la parole à Fabienne GOYON adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts et du fleurissement.

Madame GOYON explique qu'il existe, au sein de la communauté de communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) un chantier d'insertion baptisé Haute-Saintonge fleurie.

Le principe est que la CDCHS emploie des salariés en contrat aidé et les mets à disposition des communes pour le fleurissement.

Le coût horaire est de 4 € par salarié (il passera à 10 € le 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Une étude des possibilités de fleurissement a été faite, Madame GOYON en donne lecture.

Les montants indiqués comprennent la fourniture des plants, engrais et matériaux et la main d'oeuvre :

Eglise : Création d'un massif avec des vivaces pour un montant de 1 346 € TTC.

Fontaine du Breuil (où les arbres ont été coupés) : Création d'une haie champêtre pour un montant de 664 € TTC.

Route des Moineries le long du terrain de l'aire de jeux : création d'une haie champêtre pour un montant de 332 € TTC.

Pas Y Bled : Continuer la haie existante pour un montant de 1 346 €. Sur ce point, une discussion s'engage concernant le manque de visibilité que cette haie pourrait engendrer, le

Maire pense que la haie plantée avec suffisamment de recul ne posera pas de problème mais il consultera la direction des infrastructures avant tout commencement d'exécution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- de faire réaliser les plantations par le chantier d'insertion de la Haute-Saintonge fleurie.
- D'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Madame GOYON explique qu'elle souhaite faire installer des bancs et des tables afin de permettre aux habitants et aux autres personnes de profiter des jolis endroits de la commune.

Elle propose :

L'ajout d'une table à la fontaine du Breuil.

Une table à Pas Y Bled car c'est un endroit fréquenté.

Un banc sera installé à la fontaine du Breuil et un sera mis au terrain de pétanque.

Le montant total de ces investissements sera de 526 € TTC.

Monsieur le Maire informe que le montant qui sera proposé au vote du budget primitif pour l'environnement, les espaces verts et le fleurissement s'établira autour de 7 000 €.

En effet, il est envisagé de faire nettoyer les pierres des trois lavoirs.

<b>OBJET : Programme 2021 voirie</b>
--------------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Claude GERBAUD adjoint en charge de la voirie.

Monsieur GERBAUD explique qu'il a fait établir des devis, il en donne lecture :

Route du cimetière en remontant vers la salle des fêtes : il est prévu un busage de fossé sur 51 mètres linéaires pour un montant de 2 334 € HT.

Les Terriers : il est prévu la réfection du chemin avec un bicouche pour un montant de 6 169 € HT (412m<sup>2</sup> de bicouche).

Chemin de Coucou : il reste 75 m de chemin à finir de rénover pour un montant de 1 726 € HT.

Impasse de Chez Viaud : un devis a été demandé.

Le coût de cette première tranche de travaux voirie pour 2021 s'élève à 10 229 € HT.

Ce montant sera à ajuster en fonction de la solution retenue Chez Viaud.

Il conviendra également de prévoir en 2021 les curages de fossés, l'enrobé et le PATA ainsi que le remplacement de certains panneaux de villages manquants ou dégradés. Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à participer aux travaux du groupe voirie afin de mieux répondre à l'attente et aux besoins des administrés de la commune.

Un membre du Conseil Municipal indique qu'une parcelle de vigne a été plantée près de la route (environ 2 mètres) cela laisse supposer que lors des travaux dans les vignes, le propriétaire devra tourner sur la route.

Le Maire indique que la responsabilité de l'exploitant peut être engagée en cas de dégradations de la chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir les propositions de travaux voirie pour l'année 2021.
- d'autoriser le Maire à prendre les renseignements nécessaires pour les subventions qu'il est possible d'obtenir.

Un point est fait sur les bâtiments :

Il faudrait prévoir de poser des dalles sur l'église car les eaux s'écoulent autour et dégradent le bâtiment et les abords.

Le dossier de salle des fêtes a été bloqué chez un des experts d'assurances ce qui a retardé la signature du protocole d'accord. Le Maire prend désormais contact avec les experts tout les 15 jours pour suivre et faire avancer le dossier.

La maison au 19 rue du Bourg : Le Maire rappelle que le compromis de vente a été signé en juillet 2019. La délibération pour le rajout d'une parcelle attenante de 34m<sup>2</sup> a été prise le 24 juillet 2019. Depuis, ce dossier n'avance plus malgré de nombreuses relances téléphoniques auprès du notaire. Le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier recommandé sera expédié à la fin de la semaine.

### **Questions diverses**

Le Maire informe qu'il a conduit les entretiens annuels avec Angélique, Joachim et François et qu'il leur a témoigné toute sa satisfaction pour leur implication professionnelle dans les objectifs fixés. Le complément indemnitaire annuel a été reconduit sur la base de 630 € par agent.

Il demande l'accord de principe du Conseil Municipal pour l'achat un bon cadeau à Bastien TENAILLEAU recruté en octobre comme apprenti et qui ne peut statutairement bénéficier de cette indemnité. Accord du Conseil Municipal.

Le Maire informe qu'il va prendre un arrêté pour conserver, comme le souhaite le Président de la communauté de communes, son pouvoir de police administrative spéciale en matière de collecte des déchets ménagers, d'assainissement collectif ou non collectif.

Le Maire informe qu'il a signé un bail de location du logement au 2 impasse du 19 mars avec Madame Léa JEAN à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le Maire donne la parole à Maryline PLAIZE adjointe à l'action sociale.

Début novembre, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a demandé aux communes l'activation du Plan d'alerte et d'urgence (PAU).

Le Maire a été conduit de mettre en place un registre nominatif.

Un courrier et une fiche d'inscription ont été adressés aux personnes de plus de 65 ans de tenir un registre des personnes de 65 ans et plus.

A ce jour, 29 personnes sur 66 personnes concernées ont retourné leurs fiches d'inscription.

Madame PLAIZE informe qu'une boîte à livre a été commandée elle devrait être livrée pour la semaine de Noël et sera installée près de la salle Jacques FUME.

Madame PLAIZE informe que les colis pour les fêtes de fin d'année sont prêts à être livrés aux habitants de la commune nés avant 1955 le montant total de l'opération s'élève à 444 € TTC. Les conseillers volontaires se répartiront les colis à distribuer.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.